

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS – INSCRIPTION A L'EVENEMENT
« LA FOULEE DES GEANTS »

ARTICLE 1- DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Prestations (ci-après, désignées les « CGP »), les termes ci-après seront définis comme suit :

- « **Vendeur** » ou « **Puy du Fou** » : la société PUY DU FOU FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 €, dont le siège social est situé Puy du Fou – 85590 LES EPESSSES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 347 490 070 ;
- « **Evènement** » : L'Evènement La Foulée des Géants, composée de plusieurs courses à pied, qui se tiendra au lieu-dit Puy du Fou, 85590 LES EPESSSES les 8 et 9 octobre 2022, sous réserve de l'Article 9 des présentes CGP ;
- « **Prestation(s)** » : l'inscription, la fourniture de dossards et le ravitaillement fournis par le Puy du Fou et ses partenaires dans le cadre de l'Evènement, à l'exclusion de toutes les autres prestations fournies par le Puy du Fou et de toutes prestations fournies sur le site du Puy du Fou et/ou de la Cinéscénie, et/ou aux alentours (hébergements, transport, etc.), telles que l'accès au parc de loisirs, au spectacle de la Cinéscénie, l'organisation de séjours ainsi que les prestations de services associées ;
- « **Client** » : toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des Prestations par le biais de son inscription à l'Evènement ;
- « **Site** » : le site internet <http://fouleedesgeants.fr>

ARTICLE 2- DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes CGP constituent les conditions essentielles et déterminantes des Prestations et prévalent sur tout document émanant du Client, et sur tout prospectus ou catalogue émanant du Vendeur, qui n'ont qu'une valeur indicative. Dès lors, toute commande de Prestations auprès du Vendeur implique, de la part du Client, une acceptation sans réserve des CGP. Le fait, pour le Vendeur, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause des CGP, ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'ensemble des clauses. Si l'une des clauses des CGP se trouve nulle ou annulée pour quelque raison que ce soit, les autres clauses n'en seront pas affectées et les Parties négocieront de bonne foi pour modifier la clause annulée. Les présentes CGP sont accessibles à tout moment sur demande du Client. Le Vendeur se réserve la possibilité de les modifier à tout instant, la version applicable à une inscription à l'Evènement (ci-après, désignée l'« **Inscription** ») étant celle en vigueur à la date de ladite Inscription. A ce titre, le Vendeur s'engage à conserver sur un support durable les versions antérieures en cas de modification des présentes CGP.

ARTICLE 3- MODALITES D'INSCRIPTION

L'Inscription s'effectue sur le Site du Vendeur. Pour effectuer une Inscription, le Client doit indiquer les informations demandées. Après avoir pris connaissance et accepté les présentes CGP, le Client valide son Inscription. Avant validation de celle-ci, le Client a la possibilité de vérifier le détail de son Inscription, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Dès lors, il appartient au Client de vérifier l'exactitude des informations renseignées par ce dernier, et le Vendeur ne saurait être tenu responsable en cas d'inexactitude ou omission desdites informations de la part du Client.

L'Inscription est ferme et définitive pour le Client, qui ne peut l'annuler ou la modifier que dans les conditions prévues par les présentes CGP. Elle est ferme et définitive pour le Vendeur après confirmation écrite, par voie électronique, de l'Inscription par lui au Client, et après encaissement de l'intégralité du prix.

Le message électronique de confirmation mentionne le numéro de dossard attribué au Client dans le cadre de l'Evènement, et lui indique qu'il a la possibilité de souscrire une assurance 'annulation' payante, détaillée ci-après à l'Article 8 des présentes, dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception dudit message électronique, par téléphone au 02 51 64 23 88 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00).

Les dossards seront à retirer directement sur le lieu de l'Evènement au jour ou à la veille de ce dernier.

ARTICLE 4- PRIX

Le Prix de l'Inscription est celui indiqué sur le Site du Vendeur. Il est exprimé en euros et TTC.

ARTICLE 5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'Inscription se fait uniquement en ligne par carte bancaire. Toutefois, à titre exceptionnel, le Vendeur adressera au Client professionnel agissant dans le cadre de son activité professionnelle, une facture payable dans un délai de '30 jours fin de mois' à compter de sa réception, à l'issue de l'Inscription. Toutefois, le paiement des droits d'Inscription par le Client professionnel devra nécessairement avoir été effectué au moins trente (30) jours avant la date de l'Evènement.

ARTICLE 6- MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

L'Evènement se déroulant dans l'enceinte du Parc du Puy du Fou, le Client devra être en mesure de présenter un titre d'accès au Parc valable. A ce titre, en cas d'Inscription dans le cadre de l'offre 'Pack « Dossard + Billet Puy du Fou »', il est rappelé au Client que le billet d'accès au Parc est pleinement

soumis aux conditions générales de prestations applicables aux titres d'accès au Parc du Puy du Fou, communiquées en suite des présentes CGP.

A titre exceptionnel, pour les courses se déroulant le soir du 8 octobre 2022, afin de ne pas dégrader la qualité des prestations fournies aux visiteurs et leur garantir une journée de visite entière et complète, le titre d'accès au Parc fourni au Client ayant opté pour le 'Pack 1 jour' sera valable pour la journée de visite sélectionnée par lui, qui pourra également être la veille ou le lendemain de la course, ainsi que pour le seul temps de la course (accueil et ravitaillement compris), le 8 octobre 2022.

Pour la course se déroulant le 9 octobre 2022 en journée (pour les enfants de 6 à 12 ans), le mineur inscrit à la course devra être en mesure de présenter un titre d'accès au Parc valable pour le jour même de ladite course.

Pour accéder et participer à la course du 9 octobre 2022, le mineur devra être accompagné d'un majeur, qui devra lui aussi disposer d'un titre d'accès au Parc valable pour cette journée du 9 octobre 2022.

A défaut de présentation d'un billet d'accès au Parc valable pour l'évènement, le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès à l'évènement au Client, sans possibilité de remboursement.

ARTICLE 7- MODIFICATION ET ANNULATION PAR LE CLIENT

Les droits d'Inscription vendus au Client ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni reportables. En cas d'annulation par le Client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part du Vendeur, sauf en cas de souscription à l'assurance 'annulation' proposée par le Vendeur à l'issue de l'Inscription, et détaillée ci-après à l'Article 8 des présentes.

Droit de rétractation – article L 221-28 du Code de la consommation : Le Droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

ARTICLE 8- ASSURANCE-ANNULATION

Sur demande du Client formulée par téléphone au 02 51 64 23 88 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00), dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du message électronique de confirmation d'Inscription, le Vendeur souscrit, au nom et pour le compte du Client, une assurance 'annulation' auprès de la compagnie Allianz Travel (police n° 303.882), permettant le remboursement du montant des Prestations au Client, dans les conditions précisées par la police d'assurance. Plus d'informations :

https://www.puydufou.com/france/sites/default/files/Conditions_Generales_Assurance.pdf

ARTICLE 9- MODIFICATION ET ANNULATION PAR LE VENDEUR

Le Vendeur peut à tout moment supprimer ou modifier les Prestations proposées dans ses brochures et sur son Site. Si avant la date de l'Évènement, celui-ci est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au Vendeur, et autre que la force majeure, le Vendeur peut décider de supprimer l'Évènement ou d'en modifier la date. Il en avertit le Client dans les meilleurs délais. Le Client dispose alors de la faculté :

- soit de demander la résolution de l'Inscription, sans pénalité ni frais et avec remboursement intégral, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Vendeur dans un délai de vingt jours à compter de la date initialement convenue de l'Évènement ;
- soit d'accepter la nouvelle date proposée par le Vendeur le cas échéant.

ARTICLE 10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Vendeur garde la pleine et entière propriété de ses droits de propriété intellectuelle, concernant notamment ses marques et autres signes d'identification. Le Client s'interdit de les copier ou de les imiter, directement ou indirectement. Toute reproduction de la marque et des signes d'identification appartenant au Vendeur est soumise à validation préalable et par écrit par le Vendeur.

ARTICLE 11- DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions légales, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant au Vendeur à l'adresse : Puy du Fou, Equipe des Réservations - Pôle Relation visiteurs, CS 70025, 85590 Les Epesses, et en précisant ses nom, prénom et domicile. Sous réserve de l'acceptation du Client au moment de l'inscription, ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique permettant de fournir des informations aux Clients sur les prestations et les offres du Vendeur. Ces données personnelles peuvent également être transmises aux partenaires du Vendeur, lorsque cela est utile à l'exécution des prestations, notamment au partenaire du Vendeur l'assistant dans l'organisation de l'Évènement. La Politique du Puy du Fou en matière de protection des données personnelles est librement consultable à l'adresse <https://www.puydufou.com/fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>.

ARTICLE 12- RESPONSABILITE

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des Prestations imputable au Client ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

ARTICLE 13- FORCE MAJEURE

Outre les éléments habituellement retenus par la jurisprudence française comme constitutifs de force majeure, les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues, sans que celui-ci ne puisse être tenu responsable d'une quelconque inexécution, en cas de force majeure et, de manière générale, en cas d'évènement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale des prestations, tels que : intempéries, inondation, incendie, grève ou lock-out chez le Vendeur ou ses fournisseurs, difficultés d'approvisionnement, décision d'une autorité administrative, émeutes, vandalisme, actes de terrorisme, accident d'outillage, blocages ou retards dans les transports, force majeure des fournisseurs ou tout autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le Vendeur ou ses fournisseurs. Le Vendeur informe le Client de la survenance d'un tel évènement par courrier ou e-mail. Si l'évènement de force majeure ou ses conséquences perdurent pendant une durée supérieure à 20 jours à compter de l'envoi de ce courrier ou e-mail, l'Évènement pourra être annulé, sans que cette annulation ne puisse donner lieu à une quelconque compensation, pénalité ou indemnité.

ARTICLE 14- DROIT APPLICABLE - RECLAMATIONS

Les présentes CGP et l'exécution des Prestations sont régies par le droit français.

Le Client informe le Vendeur, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution des Prestations. À ce titre, toute réclamation afférente aux Prestations doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous justificatifs au Vendeur dans un délai de 15 jours à compter de l'exécution des Prestations, sous peine d'irrecevabilité.

Tout consommateur peut recourir gratuitement à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/ dans les soixante (60) jours suivant la saisine du Vendeur, et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS (BILLETTERIE) – Particuliers 01/10/2021

Vous pouvez obtenir l'ensemble des conditions générales de prestation sur www.puydufou.com ou sur simple demande par téléphone au +33 (0) 820 09 10 10 (0,12€/min depuis un poste fixe)

1. Dispositions liminaires

Sauf stipulations contraires écrites et signées par les parties, les présentes conditions générales de prestations (ci-après **CGP**) s'appliquent dans leur intégralité à toute offre de prestation et à toute prestation sur le site de Puy du Fou France et/ou de la Cinéscénie (ci-après le **Puy du Fou**) et/ou aux alentours (hébergement, transport, etc.), telle que l'accès au parc de loisirs, et au spectacle de la Cinéscénie et organisation de séjours ainsi que les prestations de services associées (ci-après les **Prestations**) vendus par la SAS PUY DU FOU FRANCE (ci-après le **Vendeur**) auprès d'individu ou d'ensemble d'individus traitant directement avec le Puy du Fou et dans les limites du nombre de personnes ci-après indiqués (ci-après le **Client**). Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur tout autre document émanant du Client quels qu'en soient les termes, même s'il est communiqué postérieurement à la communication des CGP ; et sur tout prospectus et catalogues émis par le Vendeur, qui n'ont qu'une valeur indicative. Dès lors, toute commande de Prestations auprès du Vendeur implique, de la part du Client, une acceptation sans réserve des CGP. Le fait, pour le Vendeur, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause des CGP, ne saurait être interprété comme renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'ensemble des clauses. Si l'une des clauses des CGP se trouve nulle ou annulée pour quelque raison que ce soit, les autres clauses n'en seront pas affectées et les Parties négocieront de bonne foi pour modifier la clause annulée.

Dans les CGP, les « **Titres d'accès** » désignent les billets d'entrée au Puy du Fou selon le produit réservé, les « **Bons d'échange** » désignent les bons délivrés par le Vendeur en cas de réservation de repas dans un restaurant du Puy du Fou ou en cas de réservation d'un hébergement, de transports, et les « **Coupons restauration** » désignent les coupons délivrés par le Vendeur et à faire valoir auprès des points de restauration rapide situés au sein du Puy du Fou.

PREMIERE PARTIE : Conditions générales de prestations applicables en l'absence de prestation de transport

2. Commande de Prestations (ci-après la Commande)

2.1. Passation de la Commande

La Commande s'effectue :

- aux guichets du Vendeur, situés au Puy du Fou, 85590 LES EPESES.
- par téléphone au +33 (0) 820 09 10 10 de 9 H à 18 H, du Lundi au Vendredi (0.12€/min depuis un poste fixe) ;
- sur le site Internet du Vendeur, accessible à l'adresse <https://www.puydufou.com> (ci-après le **Site Internet**) ;
- dans la limite de 19 personnes.
- Le Client, pour bénéficier du tarif sur réservation, doit effectuer sa commande au minimum 5 jours avant passage (dans la limite des places disponibles).

Le Client précise dans la Commande la date des Prestations, le nombre de Titres d'accès, de Bons d'échange et de Coupons restauration demandés, et leur adresse de livraison (adresse postale ou email), ainsi que le nom des bénéficiaires des Titres d'accès au Puy du Fou et les forfaits-séjours (billets nominatifs), et les éventuelles demandes en vue de la souscription d'une assurance annulation.

Procédure de Commande en ligne sur le Site Internet

La Commande est passée en langue française ou anglaise. À cet effet, le Client choisit les Prestations, pour une date déterminée, et les place dans son panier. Il doit remplir le formulaire qui lui est soumis et créer un compte personnel sur le Site Internet ou s'identifier s'il dispose déjà d'un tel compte. Après avoir cliqué sur « Commander », il reporte ses informations dans les champs prévus à cet effet (un retour à l'étape précédente étant toujours possible, dans le but de modifier les éléments indiqués), puis il vérifie la Commande, incluant la désignation, le prix et les modalités de paiement des Prestations, ainsi que la participation aux frais de dossier et les modalités de livraison des Titres d'accès, Bons d'échange, Coupons restauration et le formulaire d'information standard, avant de la valider. Le Vendeur en accusera réception par email, comprenant en pièce jointe la facture, les billets et autres « Bons d'échange » à imprimer avant passage.

L'identifiant et le mot de passe du compte personnel sont confidentiels et à l'usage unique du Client.

2.2. Effet de la Commande

La Commande est ferme et définitive pour le Client, qui ne peut l'annuler ou la modifier que dans les conditions prévues par les CGP. Elle est ferme et définitive pour le Vendeur après confirmation écrite (ci-après **Confirmation**) de la Commande par lui, par voie électronique.

Après la commande définitive du Client, celui-ci, pour tout complément ou modification peut contacter le : 02 51 64 23 88.

3. Prix

Les prix des Prestations sont ceux indiqués sur les brochures du Vendeur et/ou sur le Site Internet, ou, pour les Prestations de restauration, sur le menu. Ils sont exprimés en euros et TTC. Ils ne comprennent pas les frais d'expédition des Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration, la taxe de séjour, ni les dépenses personnelles des Clients au sein du Puy du Fou, des hébergements ou des restaurants, et notamment pas les repas (sauf compris dans un forfait-séjour ou cas de l'achat de Bons d'échange ou Coupons restauration).

Lorsque le tarif est conditionné par l'âge des enfants, l'âge des enfants le premier jour de l'exécution des Prestations est pris en compte. Un justificatif de l'âge des enfants pourra être demandé à tout moment par le personnel du Vendeur ; à défaut de présentation d'un tel justificatif, il sera fait application du tarif adulte. Dans le cas où le Client refuserait de régler la différence restante due entre le tarif enfant et le tarif adulte, le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès au Puy du Fou, sans possibilité de remboursement du Client.

4. Modalités de paiement

Commandes au guichet : Le règlement s'effectue, au moment de la Commande, par carte bancaire, par chèque libellé à l'ordre du Vendeur ou en espèces.

Commandes à distance (téléphone, email, Site Internet) : Le règlement s'effectue par carte bancaire, au moment de la Commande, selon une procédure sécurisée.

5. Remise des Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration

Les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration seront, dès le paiement en totalité de la Commande et au choix du Vendeur, soit adressés au Client par voie postale (aux frais du Client) à l'adresse indiquée par le Client lors de la Commande, soit adressés au Client par email, soit, sur demande du Client, retirés par lui au guichet du Vendeur (auquel cas le Client est seul responsable du retrait effectif des billets préalablement aux dates et heures des Prestations). En cas de perte ou de détérioration des Titres d'accès, Bons d'échange ou Coupons restauration, le Client en informe le Vendeur dans les meilleurs délais, et retire auprès du guichet du Vendeur, le jour de l'entrée au Puy du Fou, des billets régénérés.

Le Client n'est pas autorisé à offrir les Prestations et les cartes cadeau Puy du Fou au titre d'un quelconque cadeau promotionnel, prime ou loterie.

6. Conditions des Prestations

Les Titres d'accès et Bons d'échange sont datés et valables uniquement pour la ou les dates qu'ils mentionnent ; la « **Saison** » étant définie comme les jours d'ouverture du Puy du Fou au cours d'une année civile. Les Titres d'accès au Puy du Fou et les Bons d'échange sont nominatifs et valables uniquement pour la ou les personnes mentionnées dessus. A cet égard, le personnel du Vendeur ou des établissements concernés peut demander la présentation d'un justificatif d'identité à tout Client. À défaut de présentation d'un tel justificatif, le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès au Puy du Fou, sans possibilité de remboursement du Client.

Les modalités de la mise à disposition des hébergements sont indiquées sur les Bons d'échange. En cas d'arrivée en dehors des horaires d'ouverture de la réception, le Client doit contacter directement l'hébergement, dont les coordonnées figurent sur le bon d'échange, afin de prendre connaissance des modalités d'accès.

La nature, les caractéristiques et le niveau de confort des Prestations, notamment d'hébergement, sont ceux décrits dans les brochures et/ou sur le Site Internet.

En cas d'événements exceptionnels ou cas de force majeure, l'hébergement se réserve la possibilité de faire héberger, partiellement ou totalement, le Client dans un hébergement de proximité, sans supplément de prix, sans pouvoir être redevable d'une quelconque indemnité complémentaire à ce titre.

Le respect des règlements intérieurs du Puy du Fou et des hébergements s'impose aux Clients. Le personnel du Vendeur ou des établissements concernés peut demander l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les Clients expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des Prestations.

Les restaurants sont accessibles aux Clients munis d'un Titre d'accès au site de Puy du Fou France le jour même. En tout état de cause, le Vendeur ne peut garantir les couverts pour les Prestations de restauration, hors cas de la réservation préalable par le Client. En cas de réservation préalable des Prestations de restauration, le Client devra confirmer sa réservation dès son arrivée au Puy du Fou et faire valider son Bon d'échange, au guichet prévu à cet effet.

Les Coupons restauration sont uniquement acceptés dans les points de restauration rapide du Puy du Fou. Ils sont uniquement valables pendant la durée de la Saison correspondante.

Le Vendeur est en mesure de proposer des Prestations adaptées aux personnes en situation de handicap, dans la limite des places disponibles. Pour en bénéficier, le Client doit, avant de finaliser sa commande, se signaler au Vendeur. Un justificatif

d'invalidité pourra être demandé à tout moment par le personnel du Vendeur. A défaut de présentation d'un tel justificatif, il sera fait application du tarif adulte. Dans le cas où le Client refuserait de régler la différence restante due entre le tarif appliqué aux personnes en situation de handicap et le tarif adulte, le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès au Puy du Fou, sans possibilité de remboursement du Client.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés sur le site pour ne pas gêner les animaux du Puy du Fou. Une pension canine accueille vos chiens uniquement sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Le pass émotion reste un placement libre dans l'espace prévu à cet effet, sous réserve d'un accès au moins 10 minutes avant le début du spectacle, dans la limite des places disponibles.

Les pass annuels, enfant ou adulte permettent l'accès au Puy du Fou, dans les conditions définies lors de la commande, pendant toute la durée de la saison correspondante. Chaque pass annuel est nominatif et non cessible à un tiers. Pour les enfants de 3 à 13 ans inclus primo acheteur, le tarif renouvellement et le tarif familles nombreuses ne sont pas cumulables à l'achat d'un pass annuel.

Les équipes du Vendeur sont présentes pour toute assistance ou renseignement au Client quant à l'exécution du contrat, et sont joignables au +33 (0) 2 51 64 23 88, par mail contact@puydufou.com, ou au Puy du Fou, Manoir de Charette, 85590 Les Epesses.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'une autre personne majeure autorisée.

Conditions spécifiques pour la Cinéscénie :

Le billet est uniquement valable pour la séance réservée du spectacle de la « Cinéscénie ».

Contrairement aux autres spectacles, chaque billet payant fait l'objet de l'attribution d'une place précise. Les enfants bénéficiant d'une entrée gratuite sont assis sur les genoux de leur accompagnant durant toute la représentation. Lors d'une réservation, le nombre d'entrées gratuites ne pourra donc excéder le nombre de billets payants.

Les places doivent être occupées au plus tard à 22h00 en juin et juillet, à 21h30 en août et septembre.

Conditions spécifiques pour les ateliers découvertes :

Lors des ateliers découvertes réservables à l'avance, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'une autre personne majeure autorisée.

Il est demandé aux participants comme indiqué sur le voucher de se présenter au point rencontre de chaque atelier, 20 minutes avant l'heure de début de l'atelier. Une fois l'atelier commencé, il ne sera plus possible d'y avoir accès. Tout autre report, remboursement ou échange est effectué dans les conditions ci-après définies.

Conditions spécifiques pour La Nuit des Feux Follets :

Le billet est uniquement valable pour la séance du vendredi 16 septembre 2022 – sous réserve d'un éventuel report. Outre les dispositions de l'article 14, en cas de météo et/ou de conditions défavorable(s) à la tenue de La Nuit des Feux Follets, le Vendeur se réserve la possibilité de reporter la séance programmée le vendredi 16 septembre 2022 au samedi 17 septembre 2022. Dans une telle hypothèse, le Vendeur informera le client du report par courriel dans les meilleurs délais au regard de l'évènement justifiant ce report.

- Si la date du spectacle est modifiée avant le 10 septembre 2022, le Client disposera d'un délai de 5 jours pour demander la résolution de la Commande sans pénalités ni frais et avec remboursement intégral.
- Si la date du spectacle est modifiée à compter du 10 septembre 2022, le Client disposera d'un délai expirant le 17 septembre à 12h00, pour demander la résolution de la Commande sans pénalités ni frais et avec remboursement intégral.

A défaut de réponse dans les délais requis et indiqués ci-dessus, le Client sera réputé avoir accepté la modification de date et ne pourra prétendre ni au remboursement, ni à l'indemnisation.

Chaque billet payant fait l'objet de l'attribution d'une place précise. Les enfants bénéficiant d'une entrée gratuite sont assis sur les genoux de leur accompagnant durant toute la représentation. Lors d'une réservation, le nombre d'entrées gratuites ne pourra donc excéder le nombre de billets payants.

Les places doivent être occupées au plus tard à 21h30, à défaut, le Client pourra se voir refuser l'accès à la tribune.

7. Réclamations

Le voyageur informe le Vendeur, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat.

À ce titre, toute réclamation afférente aux Prestations doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous justificatifs, tels que les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration, comportant le nombre de Clients, au Vendeur dans un délai de 15

jours à compter de l'exécution des Prestations, sous peine d'irrecevabilité. Tout consommateur peut recourir gratuitement à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/ dans les soixante (60) jours suivant la saisine du Vendeur, et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur.

8. Modifications par le Client

8.1. Jusqu'à 30 jours avant le début des Prestations (date de réception de la demande par le Vendeur), le Client dispose de la faculté de procéder à une modification de la date uniquement sur la même Saison que celle de la Commande, ou de la nature des Prestations, quelle qu'en soit la cause, sous réserve de disponibilité, et le cas échéant du paiement de supplément tarifaire résultant de la modification. Aucun remboursement ne peut intervenir.

Pour ce faire, le Client doit adresser une demande écrite de modification par courrier recommandé à l'adresse : Puy du Fou France, Equipe des réservations, Puy du Fou, CS 70025, 85590 LES EPESSSES.

Les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration, livrés au Client ou retirés sur place doivent obligatoirement être joints à la demande de modification.

Lorsque les Titres d'accès et Bons d'échange ont été adressés par email au Client, ce dernier peut adresser sa demande écrite de modification par email à l'adresse contact@puydufou.com.

Une telle modification entraîne l'application de frais de dossier d'un montant de 25 € qui seront facturés par le Vendeur.

8.2. Dans les 30 jours qui précèdent le début des Prestations les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration ne sont ni échangeables, **ni reportables**.

Toute demande de modification reçue dans les 30 jours qui précèdent le début des Prestations sera considérée comme une annulation au sens de l'article « 9. Annulation par le Client ».

8.3. Si la demande porte sur la diminution du nombre de personnes sollicitant les Prestations ou sur l'annulation d'une ou plusieurs des Prestations commandées, la modification sera considérée comme une annulation au sens de l'article « 9. Annulation par le Client ».

9. Annulation par le Client

Le Client dispose de la faculté de procéder à l'annulation intégrale de sa Commande, quelle qu'en soit la cause, moyennant le paiement de frais d'annulation selon le barème suivant :

Date de réception de la demande d'annulation	Montant du dédit
Plus de 30 jours avant la date de commencement des Prestations	50 % du montant TTC des Prestations annulées
Entre 30 jours et 15 jours avant la date de commencement des Prestations	70 % du montant TTC des Prestations annulées
Moins de 15 jours avant la date de commencement des Prestations	100 % du montant TTC des Prestations annulées

Pour ce faire, le Client doit adresser une demande écrite d'annulation par courrier recommandé à l'adresse : Puy du Fou France , Equipe des réservations, Puy du Fou, CS 70025, 85590 LES EPESSSES. Les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration, livrés au Client ou retirés sur place doivent obligatoirement être joints à la demande d'annulation.

Lorsque les Titres d'accès et Bons d'échange ont été adressés par email au Client, ce dernier peut adresser sa demande écrite d'annulation par email à l'adresse contact@puydufou.com.

Une annulation partielle n'est pas possible.

Les frais prévus par le présent Article ne sont pas applicables lorsque l'annulation est couverte par l'assurance-annulation souscrite par le Client conformément à l'Article 13.

10. Non présentation du Client le jour dit

10.1 Les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration ne sont ni échangeables, ni reportables, ni remboursables en cas de non-présentation du Client le jour ou l'heure dit.

10.2 Concernant les Prestations de restauration ayant fait l'objet d'une réservation, en cas de retard du Client au restaurant par rapport à l'horaire réservé, le Client pourra le cas échéant être redirigé par le personnel du Vendeur vers un autre point de restauration. En ce cas, si le tarif de ce point de restauration est inférieur au tarif du restaurant initial, il ne sera procédé à aucun remboursement ; si le tarif de ce point de restauration est supérieur au tarif du restaurant initial, le Client devra régler le complément.

11. Cession de la Commande par le Client

Le Client peut, moyennant le respect d'un préavis de 7 jours avant le début des Prestations (date de réception de la demande par le Vendeur), céder le contrat à une personne (le **Cessionnaire**) satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat.

Pour ce faire, le Client doit adresser une demande écrite au Vendeur comportant les mentions suivantes : le numéro de dossier ; les nom, prénom, adresse postale et email du Client ; les nom, prénom, adresse postale et email du Cessionnaire remplaçant le Client ; la date de début de séjour, ainsi que la durée du séjour. Cette demande doit être signée par le Client et le Cessionnaire remplaçant le Client.

Cette demande doit être adressée au Vendeur par courrier recommandé à l'adresse : Puy du Fou France, Equipe des réservations, Puy du Fou, CS 70025, 85590 LES EPESES, en y joignant obligatoirement les Titres d'accès, Bons d'échange et Coupons restauration livrés au Client ou retirés sur place, ainsi que le règlement des frais de dossier.

Lorsque les Titres d'accès et Bons d'échange ont été adressés par email au Client, ce dernier peut adresser sa demande écrite par email à l'adresse contact@puydufou.com ou par téléphone au numéro inscrit sur la facture.

Après réception de ladite notification, et paiement des frais de dossier, une confirmation de réservation sera envoyée au Cessionnaire remplaçant le Client.

En présence d'une telle cession, des frais de dossier d'un montant de 25 € seront facturés par le Vendeur.

Le Client et le Cessionnaire seront solidairement responsables du paiement intégral du prix de la réservation, ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par la cession (frais d'envoi, frais de cession, réservation de nouvelles Prestations, etc.). Par ailleurs, le Client garantit le Vendeur contre toute inexécution et toute mauvaise exécution de la Commande par le Cessionnaire et contre toute violation des CGP.

Le contrat d'assurance présenté à l'article 13. Assurance-annulation, que le Client a éventuellement souscrit ne peut pas être cédé au Cessionnaire, et le montant correspondant sera perdu.

12. Droit de Rétractation Article L 221-28 (12°) du code de la consommation

Le Droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Le Client ne dispose en conséquence d'aucune faculté de rétractation.

13. Assurance-annulation

Assurance annulation : Sur demande du Client au moment de la Commande, le Vendeur souscrit, au

nom et pour le compte du Client, une assurance annulation, et interruption de séjour, auprès de la compagnie Allianz Travel (police n° 303.882), permettant le remboursement du montant des Prestations au Client, dans les conditions précisées par la police d'assurance. Plus d'informations :

https://www.puydufou.com/france/sites/default/files/Conditions_Generales_Assurance.pdf

14. Modification et annulation par le Vendeur

Le Vendeur peut à tout moment supprimer ou modifier les Prestations proposées dans ses brochures et sur son Site Internet.

Lorsque, avant la date d'exécution des Prestations, l'exécution de l'une des Prestations essentielles (savoir : l'accès au site de Puy du Fou France ou à la Cinéscénie, les prestations de restauration, et d'hébergement) de la Commande est rendue impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au Vendeur, celui-ci en avertit le Client dans les meilleurs délais et lui propose une modification de la Commande, par courrier, email ou téléphone. Le Client dispose alors de la faculté :

- soit de demander la résolution de la Commande, sans pénalité ni frais et avec remboursement intégral, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Vendeur dans un délai de dix jours à compter de la proposition de modification faite par le Vendeur,
- soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur.

Le Client fait connaître son choix au Vendeur, par écrit, dans les meilleurs délais.

Lorsque, au cours du séjour du Client au sein du Puy du Fou, l'une des Prestations essentielles de la Commande ne peut être exécutée par le Vendeur pour une raison injustifiée et autre que la force majeure, le Vendeur propose au Client, dans la mesure du possible, une Prestation en remplacement de la Prestation non exécutée.

En cas d'annulation, par le Vendeur ou l'organisateur d'une représentation de la Cinéscénie, et sous la réserve expresse que l'annulation ait lieu avant que la moitié du spectacle de la Cinéscénie soit écoulée, les billets Cinéscénie seront intégralement remboursés sur demande. En cas d'annulation, par le Vendeur ou l'organisateur, de la Nuit des Feux Follets, et sous la réserve expresse que l'annulation ait lieu avant que la moitié de cet événement soit écoulée, les billets de la Nuit des Feux Follets seront intégralement remboursés sur demande. Cette demande devra impérativement intervenir par écrit, accompagnée de justificatifs (notamment Titre d'accès) et dans les 20 jours suivant l'annulation, à peine d'irrecevabilité.

DEUXIEME PARTIE : Conditions générales de prestations applicables aux Commandes incluant de la Prestation de transport

Les dispositions de cette deuxième partie (articles 15 à 41) ne s'appliquent qu'aux commandes qui incluent de la Prestation de transport.

L'ensemble des conditions générales de prestation, incluant les dispositions de cette deuxième partie, est disponible sur www.puydufou.com ou sur simple demande par téléphone au +33 (0) 820 09 10 10 (0,12€/min depuis un poste fixe)

TROISIEME PARTIE : Dispositions générales

42. Propriété intellectuelle

Le Vendeur garde la pleine et entière propriété de ses droits de propriété intellectuelle, concernant notamment ses marques et autres signes d'identification. Le Client s'interdit de les copier ou de les imiter, directement ou indirectement. Toute reproduction de la marque et des signes d'identification appartenant au Vendeur est soumise à validation préalable et par écrit par le Vendeur.

43. Données personnelles

Conformément aux dispositions légales, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant au Vendeur à l'adresse : Puy du Fou France, Equipe des réservations – Pôle Relation visiteurs, Puy du Fou, CS 70025, 85590 Les Epesses, et en précisant ses nom, prénom et domicile.

Sous réserve de l'acceptation du Client au moment de la Commande, ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique permettant de fournir des informations aux Clients sur les prestations et les offres du Vendeur. Ces données personnelles peuvent également être transmises aux partenaires du Vendeur, lorsque cela est utile à l'exécution des Prestations, notamment aux partenaires du Vendeur assurant les Prestations d'hébergement et de restauration.

44. Responsabilité

Lors de la vente de « forfait touristique », le Puy du Fou est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément aux articles L. 211-16 et suivants du code du tourisme.

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la Commande ou de non-respect des CGP imputables au Client ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou au fait de circonstances exceptionnelles et inévitables. La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects. Le Vendeur

ne pourra être tenu pour responsable de l'exécution des préacheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du Client. Le Vendeur conseille de manière générale de prévoir un temps de connexion minimum de trois heures et recommande à ses Clients devant effectuer un pré ou un post acheminement, de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.

A l'exception des préjudices corporels ou des dommages causés intentionnellement ou par négligence, et des dispositions de l'alinéa suivant, les dommages et intérêts dus par le Vendeur ne pourront excéder trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Aucun dommages et intérêts ne sera dû par le Vendeur en application des dispositions de l'article 1953 du code civil, dès lors que le client n'aurait pas mis ses objets d'une valeur supérieure à 100 € dans le coffre-fort verrouillé qui est à disposition dans sa chambre. Dans les autres cas, les dommages et intérêts dus par le Vendeur en application des dispositions de l'article 1953 du code civil ne pourront excéder trois fois le prix de la chambre pour une nuit.

15. Force majeure

Outre les éléments habituellement retenus par la jurisprudence française comme constitutifs de force majeure, les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues, sans que celui-ci ne puisse être tenu responsable d'une quelconque inexécution, en cas de force majeure et, de manière générale, en cas d'évènement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale de la Commande, tels que : intempéries, inondation, incendie, grève ou lock-out chez le Vendeur ou ses fournisseurs, difficultés d'approvisionnement, décision d'une autorité administrative, émeutes, vandalisme, accident d'outillage, blocages ou retards dans les transports, force majeure des fournisseurs ou tout autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le Vendeur ou ses fournisseurs. Le Vendeur informe le Client de la survenance d'un tel évènement par courrier ou email, en précisant les Prestations concernées. Si l'évènement de force majeure ou ses conséquences perdurent pendant une durée supérieure à 20 jours à compter de l'envoi de ce courrier ou email, chaque Partie pourra annuler la partie de la Commande que le Vendeur est dans l'impossibilité d'exécuter, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cette annulation ne puisse donner lieu à une quelconque compensation, pénalité ou indemnité.

16. Assurance du Vendeur

Le contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du Vendeur couvre les risques suivants : Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.

Le montant des garanties à cet égard est de 15.000.000 € pour les dommages corporels et 2.500.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

17. Modifications des CGP

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGP à tout moment sans préavis. Ces modifications se matérialisent par la mise à jour et la datation des dites conditions. Il est entendu que ces modifications ne s'appliqueront qu'aux Commandes effectuées postérieurement. Il est donc impératif que le Client consulte les conditions générales et particulières au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

18. Coordonnées

Vendeur et organisateur (sauf Cinéscénie) : SAS PUY DU FOU FRANCE, Puy du Fou 85590 Les Epesses,
RCS LA ROCHE-SUR-YON 347 490 070

Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours : ATOUT France
IM085110016.

Licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1017068,
2-141253, 3-1017069

Garant : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS - 159 RUE ANATOLE FRANCE, CS50118, 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX, FRANCE.

Assureur : ACM IARD SA, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Organisateur de la Cinéscénie et de la Nuit des Feux Follets : Association pour la Mise en Valeur du Château et du Pays du Puy du Fou – Puy du Fou – 85590 Les Epesses.

19. Litiges

Les CGP et l'exécution des Commandes sont régies par le droit français.